

COMPTE RENDU DE REUNION

Lundi 30 janvier 2017 à 18h.

Présents : Mmes Jeanine Duffa, Josiane Taudière, Marie-France Ganneray, Maylis Moreaud, Edèll Pereira, Stéphanie Déjos et MM. Alain Berlioz, Fabrice Duppi, Bernard Lafon, Jean-Jacques Gipoulou, Pierre Morisse, Marc Rayssac.

Absents excusés : Mme Charlotte Sabrou (procuration à Jeanine Duffa) ; M. Christian Lejuez (procuration à Maylis Moreaud).

Secrétaire de séance : Mme Marie-France Ganneray.

Approbation du compte rendu du 28 décembre 2016, avec 8 voix pour (Mmes Ganneray, Taudière, Déjos, MM Duppi, Berlioz, Gipoulou, Morisse, Rayssac), et 6 voix contre (Mmes Pereira, Sabrou, Moreaud, Duffa, MM Lafon, Lejuez).

DELIBERATIONS

Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération qui n'était pas prévue à l'ordre du jour, mais qui nécessite d'être discuté ce mois de février. Celle-ci concerne une demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur pour les travaux de signalétique : noms de rue et numérotation des habitations.

Accord exceptionnellement du conseil à l'unanimité.

D1> Objet : Convention d'occupation du local municipal Place des cornières entre l'Office de Tourisme des Bastides Dordogne Périgord et la Commune de Monpazier à partir du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire informe du projet de convention d'occupation du local municipal, situé place des Cornières à Monpazier, entre l'Office de Tourisme des Bastides Dordogne Périgord et la commune de Monpazier.

Ce bâtiment situé Place des Cornières, dispose du rez-de-chaussée qui sera occupé exclusivement par l'Office de Tourisme des Bastides Dordogne Périgord en tant que siège administratif pour des missions de promotion et de valorisation touristique du territoire, de conception et de commercialisation de produits touristiques. Le 1^{er} étage sera aussi occupé par l'OT après accord des deux parties sur la prise en charge matérielle.

Accord du Conseil à l'unanimité autorisant monsieur le maire à signer ladite convention qui prend effet au 1^{er} janvier 2017.

D2> Travaux d'amélioration et de mises aux normes des bâtiments et espaces publics de la commune (2^{ème} tranche) // Demande subvention DETR 2017.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat au titre de la DETR pour des travaux d'amélioration et de mises aux normes des bâtiments et espaces publics de la commune (2^{ème} tranche).

L'estimatif des travaux est de 40 000€ HT.

Accord du Conseil à l'unanimité.

D3> SDE 24 // Convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE).

Monsieur le Maire rappelle l'implantation de bornes électriques sur le parking du Foirail nord et le transfert de compétence au SDE 24 par délibération du 26/11/2014.

Il convient de passer une convention avec le SDE 24, afin de déterminer des conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public non cadastré et des différentes clauses et obligations, dont le renoncement à toute perception, de redevance d'occupation du domaine public.

Accord du Conseil à l'unanimité.

D4> "Ronde des Bastides en Fêtes" Convention avec les différents partenaires sous l'égide de la Fédération Régionale des Bastides d'Aquitaine.

Monsieur le Maire propose que la commune de Monpazier passe une convention "Ronde des Bastides d'Aquitaine" avec les communes de Monflanquin, Villefranche-du-Périgord et Villérial sous l'égide de la Fédération Régionale des Bastides d'Aquitaine.

Plusieurs manifestations interdépartementales auront lieu les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2017, ayant pour but de faire découvrir les Bastides à un large public ; rencontre en bastides, conférences, animations pour le jeune public (projet avec l'Education Nationale) et notamment la visite au Bastideum à Monpazier.

Accord du Conseil à l'unanimité.

D5> Demande Subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur pour des travaux de Signalétique spécifique : noms de rues et numérotation des habitations.

Monsieur le Maire rappelle le projet de signalétique des noms de rues et numérotation des habitations sur la commune de Monpazier.

L'estimatif de ce projet s'élève à 10 000€ HT.

Aussi, il propose à son Conseil de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur.

Accord du Conseil à l'unanimité.

Fin de la séance : 19h00.